

**COMPTE-RENDU DU  
 CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14  
 présents : 11  
 votants : 11

L'an deux mille onze, le vingt janvier, à 20 heures,  
 le Conseil Municipal de la Commune de Présilly  
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
 sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.  
 Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2011,

Conseillers présents : A. BULLAT, H. DUNAND, G. VIGNY, C. GAZEL, B. TREMBLET, N. DUPERRET, R. PETTITT, F. VULLIET, D. DUNAND, D. GENOUD, P. JACQUEMAIN

Conseillers excusés : V. BLONDIN

Conseillers absents : M. MASSON, X. SPRUNGLI

**1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2010**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**LOGEMENT**

**2/ Présentation par Haute Savoie Habitat du projet de logements sociaux au Chef-Lieu**

Haute Savoie Habitat et l'architecte ont présenté le projet de logements sociaux et de local commercial au Chef-Lieu. Il sera composé de deux bâtiments et comprendra trois Types 2, cinq Types 3 et trois T4, ainsi qu'un local commercial pouvant recevoir une auberge et des garages semi-enterrés sous les bâtiments.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- dépôt du permis de construire : mars 2011
- début des travaux : début 2012
- livraison : 2<sup>ème</sup> semestre 2013

Après discussion, le Conseil Municipal valide le projet présenté après la prise en compte des remarques émises.

**FINANCES**

**3/ Budget Eau 2010 : décision modificative n°2**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget eau 2010 pour procéder aux opérations liées aux intérêts courus non échus. La modification est la suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

montant prévu	modification	total
------------------	--------------	-------

**DEPENSES**

11	CHARGES DE GESTION	119 650,00	0,00	119 650,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	500,00	-10,00	490,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	10,00	10,00

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 300,00	-3 550,00	4 750,00
658	Charges diverses de gestion courante	8 000,00	-3 550,00	4 450,00

66	CHARGES FINANCIERES	22 000,00	3 550,00	25 550,00
----	---------------------	-----------	----------	-----------

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

VOTE la décision modificative n°2 sur le budget Eau 2010

**4/ Budget principal 2011 : ouverture de crédits d'investissement**

Dans l'attente du vote du budget principal, M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement pour l'exercice 2011, permettant d'honorer les factures de début d'exercice. Pour mémoire, le plafond de dépenses à ne pas dépasser pendant cette période s'élève au quart des crédits ouverts (hors dette) en section d'investissement au budget précédent, soit :

Pour le budget principal :  $1\ 021\ 262,85 / 4 = 255\ 315,71\ €$

M. le Maire propose au Conseil municipal d'ouvrir les crédits suivants :

COMPTE	TIERS	OBJET	MONTANT
2313	DMA Architectures	Solde maîtrise d'œuvre restructuration de l'église	1334,38 €
205	Eclectic Média	Solde création du site internet	1 047,70 €

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** les ouvertures de crédits d'investissement telles que présentées

**5/ Indemnité de conseil allouée au comptable**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le trésorier, comptable de la commune, perçoit une indemnité annuelle pour le service rendu. Son montant est déterminé en fonction de la masse budgétaire de la Commune. Pour information elle est, pour l'année 2010, de 443,99 €. Suite au changement de comptable, M. le Maire propose d'allouer cette indemnité.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** d'allouer au comptable l'indemnité de conseil fixée au taux maximum et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, pour la durée du mandat.

**URBANISME**

**6/ Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme : compte-rendu de la première rencontre avec l'urbaniste**

M ; le Maire fait état de la première rencontre avec l'urbaniste. Il précise les demandes formulées par la Commune :

- identifier les anciennes fermes isolées au titre de l'article L123-3-1 du Code de l'urbanisme
- enlever l'astérisque sur tout ou partie de la zone 1AUX\* « du Mort »
- adopter la réglementation de la zone 1AUv\* à la capacité d'intégration de la Commune et du Chef-Lieu en particuliers

- légères modifications du règlement (favoriser l'usage du bois, permettre les toitures plates végétalisées, autoriser le changement de destination en zone Nb)
- corrections et mises à jour graphiques (fautes d'orthographe, nouvelles constructions...)

### **7/ Aménagement foncier : information sur les suites de la procédure**

L'enquête publique est terminée. Le projet a fortement intéressé les habitants qui sont venus nombreux pour consulter le dossier ou voir la commissaire enquêtrice. Celle-ci va étudier les différentes remarques collectées puis rendra son rapport dans le printemps. La commission communale d'aménagement fonciers statuera ensuite sur les suites à donner.

### **8/ Avis sur la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé**

M. le Maire présente au Conseil municipal le projet de délimitation du domaine public autoroutier concédé le long de l'autoroute A41, prévoyant un transfert de certaines propriétés à la Commune. Les terrains concernés sont essentiellement composés de talus et de bordures de rivières (essentiellement le long de la Folle) afin de préserver ces milieux sensibles. Ils prennent également en compte les modifications de voirie (modification de tracé et prolongement de la V11, création de la nouvelle route d'accès à Pomier...).

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** les plans de délimitation du domaine public autoroutier concédé

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

## **TRAVAUX**

### **9/ Projet de hangar technique : présentation de l'esquisse n°2**

M. le Maire présente les derniers plans du projet de hangar technique. Celui-ci sera métallique et isolé. Il est prévu trois travées intérieures, avec des toilettes. Un auvent extérieur permettant de stocker des matériaux est également prévu si le budget le permet.

Une réunion est prévu prochainement avec l'architecte afin d'affiner le projet et son estimation financière.

### **10/ Projet d'aménagements paysagers du Chef-Lieu : présentation des plans de phase « projet »**

M. le Maire fait état des nouveaux plans de la place de la Halle et du square en phase projet. Les remarques suivantes sont faites :

Place de la halle : vérifier la largeur de la voie dans le carrefour afin de ne pas créer un goulet d'étranglement

Square : réduire la taille des bosquets d'arbustes afin d'éviter d'avoir un entretien trop important, et préciser la clôture de l'espace jeux d'enfants.

Sur ces remarques, le projet est validé.

### **11/ Projet d'aménagements paysagers du Chef-Lieu : choix du maître d'œuvre pour la halle et les toilettes publiques**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un appel à candidature a été lancé afin de désigner un architecte chargé de la maîtrise d'œuvre de la halle et des toilettes publiques.

Trois lettres d'invitation ont été envoyées et une annonce publiée sur le site internet de la Commune.

Deux offres ont été reçues, ainsi qu'un courrier d'excuse.

Une des deux offres retenues ne répond pas à l'ensemble des demandes du cahier des charges, et notamment ne comprend pas la mission « assistance à passation des marchés de travaux ». Elle a donc été jugée irrecevable.

En conséquence, il est proposé de retenir l'offre suivante :

Entreprise : Arch'Ingénierie

Taux d'honoraire : 11,95 % (pour un montant des travaux estimé à 80 000 € HT)

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de retenir l'offre du bureau Arch'Ingénierie

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

#### **12/ Point d'information sur les divers travaux**

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

### **VOIRIE**

#### **13/ Information sur le nouveau plan de classement de la voirie communale**

M. le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la convention ATESAT, la Direction Départementale des Territoires réalise la mise à jour du plan de classement de la voirie communale. Elle permet d'intégrer les modifications de voirie intervenues depuis le dernier classement de 1987. Ce nouveau plan de classement sera validé à l'issue de l'aménagement foncier.

#### **14/ Proposition de modification du nom de rues et chemins**

Monsieur le Maire explique que la mise à jour du plan de classement de la voirie a mis en évidence certaines incohérences ou manques dans la dénomination de certaines rues ou chemins, dans le secteur de l'église. Il propose de clarifier cette situation en modifiant leurs noms.

Une discussion s'engage sur ce sujet.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de nommer « chemin de la Cure » la voie partant du carrefour du Bourrillon et montant jusqu'à l'ancienne Cure

**DECIDE** de nommer « chemin des Rappes » le chemin allant de l'ancienne cure aux Rappes

**DECIDE** de nommer « impasse du Repos » la voie partant du croisement Rue de l'église/Route de chez Coquet et menant à l'entrée du cimetière

### **PETITE ENFANCE**

#### **15/ Récréa : convention relative à l'accès au centre de loisirs**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le centre de loisirs Récréa, suite à une modification des critères d'attribution des subventions de la Caisse d'allocations familiales, va moduler ses tarifs en fonction du revenu des parents. Cette nouvelle disposition est obligatoire. Pour les enfants extérieurs à Beaumont et Présilly, une

convention sera proposée aux communes prévoyant leur participation financière pour compenser en partie l'écart de prix.

## **DIVERS**

### **16/ Information sur le projet de délibération autorisant le dépassement de COS pour les logements sociaux et/ou performant énergétiquement**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la délibération prise en 2009 autorisant le dépassement de COS de 20% pour les bâtiments performants énergétiquement est devenue obsolète du fait des modifications entrainées par le Grenelle de l'Environnement. Afin que cette mesure perdure, le Conseil municipal devra de nouveau délibérer après publicité. Ce point sera à l'ordre du jour lors de la réunion du mois de mars.

### **17/ Signature d'une convention avec le CNFPT**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention lie la Commune au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) au sujet des formations professionnelles. Si la plupart de ces formations sont gratuites, certaines d'entre elles, plus spécialisées, sont payantes. Ladite convention organise les modalités de paiement de ces formations dans le cas où la Commune déciderait de les utiliser.

### **18/ Point sur le projet d'auberge communale**

La Commune va se rapprocher d'un professionnel afin de réfléchir sur les principes d'aménagements intérieurs, particulièrement sur les implantations intérieures et la disposition de la cuisine.

### **19/ Actualité intercommunale**

- Syndicat du Salève : la prochaine réunion du Comité syndical se tiendra le 26 janvier à Présilly. M. le Maire invite tous les conseillers à y participer.

### **20/ Questions diverses**

- Des devis vont être demandés pour renouveler les 3 réfrigérateurs de la salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,

  
Alain BULLAT



